

Conseil municipal

Compte rendu de la séance du 3 février 2016



Nombre de conseillers	En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 25
Etaient présents	Michel MOINE, Jean-Pierre LANNET, Gilles PALLIER, Nicole DECHEZLEPRETRE, Jean-Claude VACHON, Mireille LEJUS, Michel DIAS, Isabelle PISANI, André RENAUX, Rolande LEONARD, Marie-Antoinette BORDERIE, Brigitte LEROUX, Michelle COLLETTE, Jean-Louis DELARBRE, Thierry ROGER, Françoise PINEAU, Catherine MALGAUD, Stéphane DUCOURTIOUX, Louis SIMOES, Stéphanie GARRAUD, Jean-Marie MASSIAS, Bernard PRADELLE, Mathieu CHARVILLAT
Excusés ayant donné procuration	Pascal FANNECHERE à Michel MOINE, Marie-Claude GUYONNET à Jean-Marie MASSIAS
Absents excusés	Bertha Louisa GUERRE, Martine SEBENNE

Monsieur le Maire demande à chacun une pensée pour Robert JUILLE, ancien Conseiller municipal et Maire adjoint. Monsieur le Maire rappelle que Robert JUILLE était un homme de conviction engagé pour la Commune d'AUBUSSON.

Préambule	Objet : Désignation d'un secrétaire de séance
	Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et propose Stéphanie GARRAUD.

► A l'unanimité, le conseil municipal délibère et décide :

D'APPROUVER ce choix (Stéphanie GARRAUD ne prenant pas part au vote).

Préambule	Objet : Approbation du compte-rendu de la précédente séance
	Rapporteur : Monsieur le Maire

Stéphanie GARRAUD, secrétaire de séance, donne lecture à l'assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 30 novembre 2015.

► A l'unanimité, le conseil municipal délibère et décide :

D'APPROUVER le compte-rendu de la séance du 30 novembre 2015.

1

Objet : Demande de subvention pour la réfection d'une tourelle

Rapporteur : Monsieur Gilles PALLIER

Exposé des motifs

Monsieur le Rapporteur, Gilles PALLIER, rappelle que par décision du Conseil municipal en date du 19 avril 2011, le Conseil municipal avait validé le principe de la mise en place d'aides à la restauration des tourelles à Aubusson et que par décision du Conseil municipal du 30 novembre 2015, cette aide a été étendue aux sociétés de capitaux (SARL, SAS, SA...etc.) selon les modalités suivantes : 20 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 40 000 € HT.

Monsieur le Maire présente alors le projet de restauration d'une tourelle de la SARL CITE, pour la réfection d'une tourelle sur un bâtiment situé 2 Rue Basse Terrade à AUBUSSON selon le plan de financement suivant :

Dépenses subventionnables	Montant en € HT	Recettes	Montant en €
Couverture et charpente de la tour	11 000,00 €	Subvention de la Commune d'AUBUSSON (20%)	3 447,64 €
Maçonnerie de la tour	6 238,20 €	Financement restant à charge du propriétaire	13 790,56 €
TOTAL	17 238,20 €	TOTAL	17 238,20 €

Monsieur le Rapporteur rappelle que la liquidation de l'aide interviendra sur présentation des pièces justificatives (factures, attestation ABF, etc.).

► **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

ATTRIBUE à la SARL CITE une subvention telle que présentée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

2

Objet : Mise en paiement d'une subvention pour la réfection d'une tourelle

Rapporteur : Monsieur Gilles PALLIER

Exposé des motifs

Monsieur le Rapporteur rappelle que par décision du Conseil municipal en date du 19 avril 2011, le Conseil municipal avait validé le principe de la mise en place d'aides à la restauration des tourelles à Aubusson.

Par décision du Conseil municipal en date du 1^{er} septembre 2011, le Conseil municipal avait ainsi accordé à la SCI DU PONT C&J, une subvention pour la réfection de sa tour d'escalier sur un bâtiment sis 18 Grande Rue à AUBUSSON.

Les travaux étant achevés, l'ensemble des pièces justificatives ayant été fourni (factures acquittées, attestation de l'ABF...etc.), le Conseil municipal est appelé à autoriser la liquidation de l'aide accordée, selon les montants indiqués ci-dessous :

Dépenses subventionnables	Montant en € HT	Recettes	Montant en €
Couverture et charpente de la tour	10 624,50 €	Subvention de la Commune d'AUBUSSON (5%)	531,23 €
		Subvention Fondation du Patrimoine	671,47 €
		Financement restant à charge du propriétaire	9421,81 €
TOTAL	10 624,50 €	TOTAL	10 624,50 €

► Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à mandater à la SCI DU PONT C&J la subvention présentée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

3	<p>Objet : Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif 2013 et 2014</p> <p>Rapporteur : Monsieur Gilles PALLIER</p>
---	---

Exposé des motifs

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et d'alimentation en eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Les rapports proposés (RPQS assainissement 2013 et 2014 ; RPQS eau potable 2013 et 2014) sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Projet de délibération

► Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOpte les rapports sur le prix et la qualité du service public tels que présentés,

DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site
www.services.eaufrance.fr. conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

4	Objet : Demande de subventions au titre de la DETR 2016
	Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé des motifs

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2016 pour :

- Des travaux d'éclairage public Rue André Jorrand, Chemin du Mont et aux abords de la piscine
- La sonorisation de la Maison de l'Emploi et de la Formation

Travaux d'éclairage public Rue André Jorrand, Chemin du Mont et aux abords de la piscine

Dépenses en € HT		Recettes	
		DETR 2016	35 000,00 €
Fourniture et pose de nouveaux équipements d'éclairage public	104 102,00 €	Creusalis (participation sur la Rue André JORRAND)	14 000,00 €
		Total subventions et participation	49 000,00 €
		Commune d'Aubusson	55 102,00 €
TOTAL GENERAL EN € HT	104 102,00 €	TOTAL GENERAL	104 102,00 €

Sonorisation de la Maison de l'Emploi et de la Formation

Dépenses		Recettes		
sonorisation grande salle de conférence	13 140,00 €	DETR 2016	7 142,10 €	30%
sonorisation des salles de formation	4 511,75 €	Total subventions publiques	7 142,10 €	30%
mise en service des différentes salles	2 300,00 €	Commune d'Aubusson	16 664,90 €	70%
multimédia salle de conférence	3 855,25 €			
TOTAL GENERAL	23 807,00 €	TOTAL GENERAL	23 807,00 €	100%

Monsieur MASSIAS demande si une subvention à la Communauté de communes pourrait être demandée pour l'éclairage aux abords de la piscine intercommunale. Monsieur le Maire répond que cela n'est pas possible car l'éclairage sera sur le domaine public communal.

Monsieur CHARVILLAT demande si la MEFAA est intercommunale ; Monsieur le Maire lui répond que non.

Monsieur le Maire annonce que la piscine sera officiellement inaugurée le 11 mars prochain présence du Ministre de la ville et des sports et que la Conseil municipal sera invité.

► **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

ADOPTE le principe de ces opérations,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision.

5

Objet : Vente d'une parcelle de la Commune à un tiers

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé des motifs

Un porteur de projet, la SCI DU PONT DE LAQUEUILLE a manifesté son intérêt pour une parcelle communale située à La Pougé - 23200 AUBUSSON, cadastrée AV 28 d'une surface totale de 7 745 m². Le montant de la transaction s'élèvera à 5 800 € (estimation du Service des Domaines).

► **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

APPROUVE la cession de la parcelle ci-dessus désignée, aux conditions financières indiquées par Monsieur le Maire, tous les frais inhérents étant à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE le Maire à signer l'acte correspondant auprès du notaire.

6

Objet : Contrat de cession de droits de retissage et de droits d'auteur d'une tapisserie de Marlène MOCQUET

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé des motifs

Convention entre la Commune d'Aubusson et Madame Marlène MOCQUET

Madame Marlène MOCQUET est l'auteur d'une œuvre tissée dont les finitions du tissage ne sont pas encore achevées, et sur laquelle sont attachés des droits d'auteur.

La Ville d'Aubusson assure le financement du tissage de l'œuvre et est intéressée par l'acquisition de droits de retissage et de droits d'auteur sur l'œuvre.

Par le contrat proposé en [annexe 5](#), la commune d'Aubusson entend se faire céder des droits de tissage et des droits d'auteur attachés à l'œuvre par Madame Marlène MOCQUET. Le

Cessionnaire, en sus de droits d'auteur attachés à l'œuvre, se verra également céder la propriété matérielle de l'œuvre.

Le contrat proposé en [annexe 5](#) a pour objet de régler les conditions dans lesquelles le Cédant cède au Cessionnaire des droits de tissage et des droits d'auteur attachés à l'œuvre pour que, notamment, le Cessionnaire puisse reproduire et représenter l'œuvre au sein de la Ville d'Aubusson.

Convention entre la Commune d'Aubusson et le Syndicat mixte de la Cité de la tapisserie

Le Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé a pour mission générale d'assurer le développement et le rayonnement de la tapisserie d'Aubusson, dans l'objectif notamment de repositionner la tapisserie d'Aubusson dans le champ de l'art contemporain. Dans le cadre de cette mission, le Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé a mis en œuvre un Fonds régional pour la création de tapisseries contemporaines qui s'enrichit, au fur et à mesure des appels à projets lancés par le Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie, d'œuvres de tapisserie.

Chaque œuvre de tapisserie ainsi créée est susceptible d'être retissée selon un nombre limité d'exemplaires, sous condition d'un tissage effectué selon le savoir-faire multiséculaire de la tapisserie d'Aubusson, chaque exemplaire revêtant la qualité de création originale donnant prise aux droits d'auteur au sens des articles L. 111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Madame Marlène MOCQUET est l'auteur d'une œuvre tissée dont les finitions du tissage ne sont pas encore achevées, et sur laquelle sont attachés des droits d'auteur.

La Ville d'Aubusson a financé le tissage de l'œuvre; Madame Marlène MOCQUET a cédé, par contrat ([voir point précédent](#)), les droits patrimoniaux attachés à l'Œuvre à la Mairie de la commune d'Aubusson.

Le Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé est intéressé par l'acquisition de droits de tissage et de droits d'auteur sur l'œuvre. Par le contrat proposé en [annexe 6](#), le Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé entend contribuer financièrement à la finalisation du tissage de l'œuvre et se faire céder des droits de tissage et des droits d'auteur attachés à l'œuvre, par la commune d'Aubusson.

Le contrat proposé en [annexe 6](#) a pour objet de régler les conditions dans lesquelles :

- le Cessionnaire prend en charge la finalisation des finitions du tissage de l'œuvre,
- le Cédant cède au Cessionnaire des droits de tissage et des droits d'auteur attachés à l'œuvre pour que, d'une part, le Cessionnaire puisse représenter l'œuvre au sein de la Cité internationale de la tapisserie et pour qu'il puisse, d'autre part, reproduire l'œuvre sous forme d'articles divers selon un tissage réalisé conformément au savoir-faire multiséculaire de la tapisserie d'Aubusson reconnu par l'UNESCO.

► **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

APPROUVE les termes des deux contrats tels qu'annexés,

AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondants.

Monsieur le Maire évoque la vente du bâtiment Saint Cloud traitée lors du dernier conseil municipal, et indique que le porteur de projet n'a pas obtenu les prêts escomptés et que donc cette vente est annulée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.